

Discours de Nyboe Andersen (Luxembourg, 30 juin 1970)

Légende: Le 30 juin 1970, Nyboe Andersen, ministre danois des Affaires économiques et de l'Intégration européenne, prend la parole lors de la Conférence diplomatique qui réunit à Luxembourg les six États membres des Communautés européennes et les quatre pays candidats à l'adhésion.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Coopération politique européenne. Questions diverses. Élargissement des Communautés européennes, AE 15450.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_nyboe_andersen_luxembourg_30_juin_1970-fr-98c69509-d7ac-42fe-9ed6-1495197478e7.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Discours de Nyboe Andersen (Luxembourg, 30 juin 1970)

Monsieur le Président,

Au mois de mai 1967, le Parlement danois a voté une résolution autorisant le Gouvernement à reprendre les négociations sur l'adhésion du Danemark aux Communautés européennes avec le Royaume-Uni.

A la même occasion, le Parlement a exprimé l'espérance que les autres pays scandinaves puissent trouver une formule, eux aussi, quant à leurs relations avec les Communautés européennes.

C'est sur cette base que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, au nom du Gouvernement danois, nos points de vue quant à la grande tâche en cause: établir le cadre de la coopération européenne dans les décennies à venir. La grave responsabilité de trouver une solution adéquate et durable de ce problème nous incombe. Mon Gouvernement est prêt à contribuer de façon constructive, lors des négociations futures, à trouver une telle solution.

Du côté des Communautés, trois conditions essentielles ont été posées pour l'admission d'un Etat en qualité de membre:

Premièrement, que les Etats candidats acceptent les traités européens et les décisions prises par la suite.

Deuxièmement, que les Etats candidats acceptent les options prises sur le développement ultérieur des Communautés, et

Troisièmement, que les Etats candidats acceptent les finalités politiques des traités.

Le Danemark est prêt à accepter les traités et les décisions prises ultérieurement. A ce sujet, je suppose que les Communautés se rappelleront que les traités et les décisions ultérieures résultent de négociations nombreuses et longues qui inévitablement ont été marquées par les conditions spéciales des six pays et par leurs désirs au moment des négociations. Même les Etats actuellement membres éprouvent aujourd'hui le besoin de compléter les traités par de nouveaux accords et décisions. Si nous nous déclarons tout de même prêts à accepter ce cadre actuel des traités, c'est d'abord parce que, à notre avis les principes fondamentaux sont justes, en outre parce que nous désirons contribuer à une issue positive des prochaines négociations. Ceci n'implique pas que nous estimons toutes les dispositions des traités également raisonnables ou adéquates, et nous espérons que les Communautés utiliseront les possibilités existantes pour prendre en considération les problèmes particuliers que l'adaptation aux traités entraîne inévitablement pour le Danemark.

Le Danemark est également disposé à accepter les options prises pour le développement ultérieur des Communautés qui, à notre avis, permettront à l'intégration européenne de maintenir son dynamisme. Dans l'opinion du Danemark, une extension ultérieure de la coopération dans les domaines monétaire, économique, industriel et technologique sera un élément essentiel d'un tel développement. Vu l'importance très étendue de ces questions nous désirons examiner avec les Communautés dans la période de négociations comment concrétiser ces projets. Cette possibilité existe déjà dans le domaine technologique, élément important de la coopération en politique industrielle. Nous espérons que l'on trouvera aussi des formes adéquates pour discuter les problèmes monétaires et économiques et la politique commune de pêche. Etant donné que trois des Etats candidats, comme on le sait, comptent parmi les plus grandes nations de pêche de l'Europe occidentale, la politique commune de pêche doit être formée en prenant en considération leur participation aux Communautés.

Enfin, le Danemark est prêt à accepter les finalités politiques des traités des Communautés. Les suggestions préliminaires sur la coopération politique, esquissées par le groupe de travail établi par les Ministres des Affaires Etrangères conformément à l'article 15 du communiqué de la Haye, peuvent également être acceptées par le Danemark. Nous avons pris note que l'on pense réaliser cette coopération en dehors des institutions communautaires. Nous voyons en cette coopération politique une conséquence naturelle et

nécessaire de l'intégration étendue réalisée ou projetée dans le cadre des traités dans d'autres domaines.

Tout comme le Gouvernement danois estime qu'il est logique et nécessaire d'accepter la coopération européenne dans tout son "approfondissement", il nous semble logique et nécessaire que cette coopération ait la plus grande "étendue" géographique possible. A ce sujet, je pense en premier lieu aux pays nordiques. Ce groupe de cinq pays dont, on le sait, jusqu'ici seuls le Danemark et la Norvège ont demandé l'adhésion, sont arrivés sur une base pragmatique à une coopération plus étendue dans bien des domaines que la coopération existant dans les Communautés, ceci étant le cas par exemple en ce qui concerne le marché de la main-d'œuvre, la sécurité sociale, l'harmonisation législative, l'éducation, les questions culturelles, etc. Le Gouvernement danois désire promouvoir la continuation et l'expansion de cette coopération intra-nordique en espérant et en attendant que les Communautés soient d'accord pour estimer ceci non seulement logique pour un pays nordique, mais aussi comme constituant une politique qui servira les intérêts européens communs.

Dans les dix années écoulées, il a été établi entre les Etats membres de l'AELE une coopération d'une importance étendue. Le Gouvernement danois espère que les Etats actuellement membres des Communautés européennes, les quatre Etats candidats et les autres Etats membres de l'AELE auront la volonté de trouver des solutions comportant une nouvelle Communauté européenne renforcée et en même temps de poursuivre les résultats importants de la coopération européenne réalisée dans le cadre de l'AELE et entre les pays nordiques. Il sera d'une importance décisive pour l'avenir d'une communauté élargie qu'elle devienne le centre d'une construction européenne large et stable comprenant tous les pays européens disposés à y participer. On doit les entraîner dans une coopération avec les Communautés jusqu'au plus grand degré possible en combinant l'imagination, la volonté politique et la prévoyance de toutes les parties. Sinon, nous n'aurons pas accompli notre tâche et des aspects importants du problème européen resteront en suspens.

Le Gouvernement danois a indiqué que, tout bien considéré, nous ne désirons pas une période de transition, que nous sommes prêts à assumer toutes les obligations qu'entraîne l'adhésion dès la ratification des traités d'élargissement. La raison de ce point de vue est simplement que le Danemark depuis plus de dix ans doit supporter une partie, selon nous mal proportionnée, des inconvénients résultant de la division économique en Europe, particulièrement sous la forme de grosses difficultés pour nos traditionnelles exportations agricoles. Ces difficultés nous ont forcés à accélérer la diversification structurelle de nos exportations en attachant plus d'importance aux produits industriels. Ces conditions difficiles d'écoulement des produits agricoles et les grands investissements nécessités par l'industrialisation rapide ont résulté en des difficultés de la balance des paiements et en une grande importation de capitaux. Quoique les agriculteurs danois soient des producteurs très efficaces, la restructuration en cours ne peut pas et ne doit pas être arrêtée. Nos difficultés seraient cependant largement réduites si la politique agricole commune produisait son plein effet pour les Communautés élargies immédiatement après la ratification.

Toutefois, nous savons que d'autres Etats candidats demandent une période de transition et que les Communautés sont disposées à l'accepter. Nous devons donc accepter que les négociations pourront résulter en une période de transition. En revanche, nous attendons que nos partenaires dans les négociations soient d'accord qu'une partie de la tâche de formuler les modalités d'une période de transition consiste à éviter qu'elle entraîne des conséquences néfastes pour un pays qui n'a aucun désir, pas d'intérêt, et encore moins de responsabilité d'une telle période de transition qui serait éventuellement à appliquer à tous les Etats candidats.

Monsieur le Président, j'ai mentionné les adaptations que le Danemark, comme les autres Etats candidats, doit subir en relation avec notre adhésion aux Communautés européennes. Je pourrais sans difficulté, énumérer un grand nombre de problèmes qui se posent à ce sujet. J'y renonce. Mon Gouvernement est bien décidé à limiter les problèmes qui feront l'objet de négociations à un minimum de questions essentielles.

En même temps, je voudrais cependant dès maintenant vous informer, Monsieur le Président, que dans un nombre de domaines, il nous faut tirer au clair, avec les Communautés, des questions de doute en ce qui concerne la bonne interprétation des nombreuses dispositions et décisions; tout comme nous voudrions clarifier comment procéder de la façon la plus pratique pour les deux parties aux modifications à apporter à

la législation et à l'administration danoises par suite de notre adhésion.

Ces deux groupes de questions - les sujets à négocier et les sujets à mettre au clair - constituent à eux deux la substance de ce que le Danemark désire discuter avec les Communautés. Ils sont traités de manière plus approfondie dans un P.M. qui sera transmis aujourd'hui aux Communautés et aux autres Etats candidats. Ici, je me limiterai à parler très brièvement de premier groupe, celui des problèmes à négocier. Selon notre avis, ces négociations pourront être limitées à quelques sujets principaux.

1. L'union douanière

Nous ne nous attendons pas à des problèmes sérieux par suite de la participation du Danemark à l'union douanière. Nous sommes d'accord que le premier pas du rapprochement aux taux du Tarif Douanier Commun et la première réduction douanière interne doivent être substantiels. Nous désirons que le rapprochement vers le TDC n'ait pas lieu à une cadence plus rapide que celle du désarmement tarifaire intra-communautaire. En outre, le Danemark doit se réserver le droit, à la lumière du résultat global des négociations, y compris les modalités de la période de transition, de se servir des dispositions du Traité de Rome sur les contingents douaniers de certains produits. Enfin, il y a des détails pratiques se rapportant à la mise en vigueur du rapprochement au TDC que nous désirons discuter.

2. L'établissement d'arrangements de transition dans le secteur agricole

Si une période de transition s'avère nécessaire, les points de vue principaux danois sont

- qu'elle doit être aussi courte que possible;
- elle doit commencer dès l'entrée en vigueur du traité d'adhésion par un rapprochement considérable vers les niveaux de prix des Communautés correspondant au premier rapprochement tarifaire;
- les nouveaux Etats membres doivent jouir dès leur adhésion d'une préférence communautaire;
- il doit y avoir parallélisme entre les avantages croissants obtenus dans la période de transition et les contributions versées au FEOGA pendant les diverses étapes de la période de transition;
- les obligations en ce qui concerne les règles d'établissement dans le domaine de l'agriculture doivent entrer en vigueur au plus tôt à l'expiration de la période de transition;
- et enfin, la question d'abolir les droits dont le Danemark jouit actuellement sur le marché britannique en vertu des accords dano-britanniques doit être évaluée à la lumière des arrangements de transition et constituer un sujet à discuter entre le Royaume-Uni, les Communautés et le Danemark.

Il va de soi que le développement continu de la politique agricole commune, y compris les aspects des structures, est d'une importance vitale pour le Danemark. Par conséquent, nous apprécierons que l'occasion nous sera offerte, en temps utile, de prendre connaissance des projets communautaires et de présenter nos points de vue à ce sujet.

3. La coopération économique et monétaire

J'ai déjà mentionné notre désir de participer aux délibérations sur cette question et je ne mentionnerai ici qu'un seul aspect: la libéralisation des mouvements de capitaux. Il est possible que le Danemark, à la lumière de la situation de sa balance des paiements, doive demander qu'une période de transition dans le domaine agricole soit accompagnée d'un arrangement de transition aussi en ce qui concerne la libéralisation des

mouvements de capitaux.

4. Les Iles Féroé et le Groenland

Ces deux territoires ont des problèmes inhérents qui rendent nécessaire de discuter avec les Communautés les possibilités d'obtenir des arrangements spéciaux selon les mêmes formules que celles appliquées pour certains des territoires d'outre-mer des Etats membres actuels. Nous ne nous imaginons pas une association des Iles Féroé et du Groenland, mais une solution dans le cadre de l'adhésion du Danemark. Le Gouvernement danois a déjà demandé aux Communautés des délibérations exploratoires à ce sujet. Les problèmes des deux territoires ont une importance marginale d'un point de vue communautaire, mais leur solution est d'une importance décisive pour la population du Groenland et des Iles Féroé qui ne se chiffre qu'à environ 40.000 habitants dans chaque territoire.

5. Institutions

Le Gouvernement danois ne prévoit pas de problèmes particuliers si les négociations à ce sujet sont basées sur la proposition discutée au Conseil des Ministres des Communautés. Mon Gouvernement reconnaît qu'une communauté élargie et renforcée exigera des institutions efficaces. Nous considérons également important que le Parlement européen soit doté d'un rôle graduellement plus significatif.

Quant à la contribution du Danemark aux fonds communs et notre adhésion à la CECA et à l'EURATOM je me limiterai à me référer aux problèmes mentionnés dans le mémorandum danois.

6. Enfin, un nombre de questions mineures doivent être considérées. Je cite en exemple le marché de la main-d'œuvre nordique que nous désirons conserver conjointement avec les obligations suivant les règles communautaires à ce sujet.

Monsieur le Président, lorsque le Danemark et les Communautés se rencontreront de nouveau, nous reviendrons aux points de vue que vous avez présentés aujourd'hui au nom des Communautés.

Pour ce qui est de la procédure des prochaines négociations, notre attitude est flexible. Je me bornerai à faire quelques remarques sur ce qui est appelé "parallélisme" dans les négociations des Etats candidats. Nous avons salué avec satisfaction la décision du Conseil de commencer les négociations simultanément, de les terminer simultanément et autant que possible les mener parallèlement. Pour le Danemark, parallélisme ne signifie pas nécessairement le même nombre de réunions ou des réunions aux mêmes dates pour tous les Etats candidats.

Pour nous, ce qui importe en parallélisme, c'est d'abord que les problèmes d'intérêt commun pour plusieurs Etats candidats ne soient pas considérés comme résolus avant d'avoir été discutés de façon substantielle avec tous les pays intéressés. Pour certains sujets bien définis nous proposons que l'on se mette d'accord de ne pas terminer les négociations avec un seul pays sans donner aux autres pays intéressés une chance réelle de faire sauvegarder leurs intérêts. Quant au Danemark, nous considérons comme des questions qui nécessitent des solutions d'ensemble la longueur de la période de transition dans le secteur agricole, les arrangements financiers, les institutions, la politique de pêche et les discussions sur la coopération dans de nouveaux domaines, en premier lieu l'union économique et monétaire. Ces questions ne trouveront de bonnes solutions que si elles sont traitées comme un ensemble et non pas comme des problèmes bilatéraux séparés. Les solutions d'ensemble des problèmes substantiels doivent être conçues comme des éléments principaux du compromis auquel doivent aboutir les négociations.

Deuxièmement, notre conception de parallélisme implique que chaque Etat candidat doit avoir la possibilité de faire progresser ses négociations jusqu'au même stade que celles des autres Etats pour que toutes les négociations puissent se trouver à tout moment pratiquement au même niveau d'achèvement ("level of

completion"). Ainsi on assurera le plus facilement que des problèmes identiques, mais indépendants l'un de l'autre, obtiennent des solutions uniformes vis-à-vis de tous les pays en négociation.

Nous attachons également de l'importance à ce que les négociations soient organisées de telle façon que les représentants des Communautés responsables des négociations possèdent la vue d'ensemble nécessaire des négociations avec tous les quatre pays.

Nous espérons qu'il sera possible de terminer les négociations dans une courte durée et de sorte qu'elles ne retardent pas le développement ultérieur des Communautés. En effet, nous espérons que les délibérations sur les problèmes d'avenir progresseront et que les Etats membres futurs pourront contribuer à des résultats positifs.

Monsieur le Président, nous espérons tous que cette réunion constitue l'introduction à un processus d'une importance historique pour l'Europe. L'issue des négociations entamées aujourd'hui décidera si l'Europe apparaîtra comme un ensemble harmonieux, édifié en respectant les différences culturelles et historiques de la façon de vivre et des vues qui, à mon avis, font partie de la richesse de l'Europe et dont la conservation appelle des efforts communs dans le processus de l'intégration. Je suis convaincu que les Etats candidats pourront y apporter des contributions précieuses. Le talent de trouver des solutions respectant la raison et la caractéristique nationales sera d'une importance décisive pour l'attitude de nos peuples et du monde extérieur vis-à-vis des Communautés européennes élargies. C'est uniquement par de plus grandes connaissances des raisons et des caractéristiques nationales des pays européens qu'il sera possible d'assurer la pleine entente entre les peuples européens et d'obtenir le large soutien aux activités des Communautés qui sont si importants pour leur développement futur.

C'est pourquoi nous espérons que les Communautés dans leurs projets futurs, trouveront la possibilité d'entamer de nouvelles tâches pouvant contribuer à assurer l'accomplissement de ces buts, par exemple une coopération élargie dans le domaine des questions sociales, de l'éducation et de la culture. En même temps, il est très important que de nouvelles tâches de ce genre soient réalisées d'une façon susceptible de leur donner d'attrait pour la génération future.

Voici un défi digne pour une Communauté européenne désireuse de répondre à son nom ambitieux et de garder sa force dynamique et son attrait vis-à-vis des générations futures.